

Annexe 03 – Recommandation 3 : statuts standards, statuts fondamentaux et acte constitutif

1. Synthèse

- 01 Actuellement, les statuts constitutifs de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) prévoient un seul mécanisme de modification.
- Toute disposition des statuts constitutifs de l'ICANN peut être changée par les 2/3 des voix du Conseil d'administration de l'ICANN.
 - Le Conseil d'administration n'est pas tenu de consulter la communauté multipartite ou le grand public avant de changer les statuts constitutifs mais jusqu'à présent, il l'a fait spontanément.
- 02 Le CCWG-Responsabilité recommande que chaque statut constitutif de l'ICANN soit classé comme un « statut fondamental » ou un « statut standard », les statuts fondamentaux étant plus difficiles de modifier.
- 03 Le CCWG-Responsabilité recommande plus précisément que :
- des consultations publiques soient tenues pour tout changement aux statuts constitutifs de l'ICANN, pour les statuts fondamentaux ainsi que pour les statuts standards.
 - l'exigence que les consultations publiques soient ajoutées aux statuts constitutifs de l'ICANN en tant que statut fondamental pour s'assurer que l'ICANN continue à collaborer avec la communauté à l'avenir.
 - tout changement aux statuts fondamentaux nécessite l'approbation à la fois du Conseil d'administration de l'ICANN et de la communauté tel que cela est défini dans le pouvoir communautaire correspondant (voir « Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires).
 - le seuil pour l'approbation d'un changement à un statut fondamental recommande est élevé de 2/3 à 3/4 du Conseil d'administration de l'ICANN.
 - l'approbation des modifications à l'acte constitutif suit le même processus exigé pour l'approbation des modifications aux statuts fondamentaux, y compris les consultations publiques.
- 04 Pourquoi le CCWG-Responsabilité fait-il cette recommandation ?
- Le CCWG-Responsabilité sent qu'il est crucial de s'assurer que les statuts constitutifs de l'ICANN qui incarnent la raison d'être de l'organisation (mission, engagements et valeurs fondamentales) et qui sont destinés à assurer la responsabilité du Conseil d'administration de l'ICANN ne puissent pas être changés par le Conseil d'administration de l'ICANN à lui seul.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

05 Le CCWG-Responsabilité recommande de :

- classer chaque statut constitutif de l'ICANN comme un statut fondamental ou un statut standard.
- consacrer les recommandations suivantes du CCWG-Responsabilité et du CWG-Supervision comme des statuts fondamentaux :
 - l'application des pouvoirs communautaires par la communauté habilitée, y compris le rôle de l'électeur unique d'administrateurs de l'ICANN, tel que décrit dans la Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour faire appliquer les pouvoirs communautaires.
 - les mécanismes de signalisation progressive et d'application (tel que décrits dans la Recommandation 2 : habiliter la communauté à travers le consensus : engagement, intervention progressive et application de la loi.
 - le processus de modification des statuts fondamentaux et/ou de l'acte constitutif et/ou d'approbation de la vente ou de toute autre disposition de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de l'ICANN tel que décrit dans la Recommandation 3 : redéfinir les statuts constitutifs de l'ICANN comme « statuts standards » et « statuts fondamentaux ».
 - les sept pouvoirs communautaires (tel que décrits dans la Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires.
 - la mission, engagements et valeurs fondamentales tel que décrits dans la Recommandation 5 : changer des aspects de la mission, des engagements et des valeurs fondamentales de l'ICANN.
 - le cadre du processus de révision indépendante (IRP) tel que décrit dans la Recommandation 7 : renforcer le processus de révision indépendante de l'ICANN.
 - Le processus de révision des fonctions IANA, la révision extraordinaire des fonctions IANA et le processus de séparation, les mécanismes de responsabilité concernant les fonctions IANA relatives au nommage exigés par la proposition du CWG-Supervision.
 - les structures de gouvernance de la PTI et du Comité permanent de clients (CSC), demandées également dans la proposition du CWG-Supervision.
 - les droits d'enquête et d'inspection tel que décrits dans la Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour faire appliquer les pouvoirs communautaires.
- exiger que l'ICANN réalise des consultations publiques sur toute modification proposée aux statuts standards, aux statuts fondamentaux ou à l'acte constitutif.
- demander l'approbation tant du Conseil de l'ICANN que de la communauté habilitée pour toute modification aux statuts et à l'acte constitutif tel qu'établi dans le pouvoir communautaire comme décrit dans la Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires ».
- élever le seuil d'approbation du Conseil de l'ICANN pour changer un statut fondamental ou l'acte constitutif de 2/3 à 3/4 de tous les administrateurs du Conseil de l'ICANN.

3. Explication détaillée des recommandations

06 Que sont les « statuts fondamentaux » ?

07 Les statuts constitutifs de l'ICANN décrivent l'exercice du pouvoir au sein de l'ICANN, y compris en énonçant la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de la société. Ces statuts constitutifs sont une partie essentielle de l'ICANN car ils définissent la portée des pouvoirs de l'organisation en tant que société, déterminent son cadre de gouvernance et définissent les méthodes de travail.

08 Aujourd'hui, les statuts constitutifs de l'ICANN peuvent être modifiés par résolution du Conseil d'administration à la majorité des 2/3 des votes. Le CCWG-Responsabilité estime que l'ensemble de statuts fondamentaux clés pour la stabilité et la continuité opérationnelle de l'ICANN et essentiels pour les droits décisionnels de la communauté devraient recevoir une protection supplémentaire contre les modifications à travers l'exigence de l'approbation de toute modification par la communauté habilitée.

09 Ces statuts constitutifs clés seront identifiés comme des « statuts fondamentaux ».



10 À ce titre, le CCWG-Responsabilité propose de rendre les statuts fondamentaux plus difficiles à changer que les statuts standards de deux manières :

1. en partageant l'autorité pour autoriser les changements entre le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté habilitée, organisée à travers la participation des organisations de soutien (SO) et des comités consultatifs (AC) comme les « participants-décideurs » de la communauté habilitée décrite dans la Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour faire appliquer les pouvoirs communautaires.
2. en exigeant un seuil de soutien du Conseil de l'ICANN plus élevé pour autoriser les changements des statuts fondamentaux et des statuts standards.

11 L'établissement de statuts fondamentaux améliorerait indirectement la responsabilité de l'ICANN envers la communauté Internet mondiale en partageant plus largement l'autorité de la prise de décisions et en augmentant la difficulté d'amender ces aspects clés de l'ICANN.

12 Cette recommandation est importante dans le contexte de la transition de la supervision de l'IANA parce que la relation contractuelle historique avec le gouvernement des États-Unis a fourni l'assurance à la communauté multipartite que la nature fondamentale de l'ICANN était peu susceptible d'être changée sans un accord général. Sans cette relation, les protections en matière de procédures et les droits de décision plus largement partagés sur les principales

composantes de la mission et de l'autorité de l'ICANN devraient aider à maintenir la confiance de la communauté envers l'ICANN.

13 **Établissement des statuts fondamentaux**

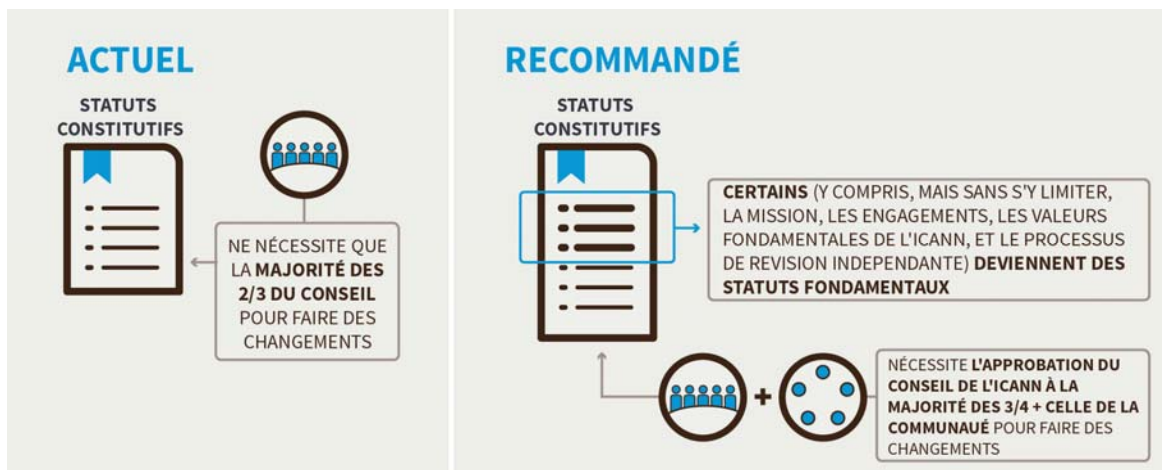
14 Pour mettre en œuvre l'établissement de statuts fondamentaux, une nouvelle disposition serait ajoutée aux statuts constitutifs qui énonce :

1. quels articles des statuts constitutifs sont des statuts fondamentaux (c'est-à-dire une liste des chapitres / articles / alinéas fondamentaux).
2. comment les nouveaux statuts fondamentaux peuvent être définis et comment les statuts fondamentaux existants peuvent être amendés ou supprimés.

15 **Ajout de nouveaux statuts fondamentaux ou amendement des statuts fondamentaux existants**

16 Bien que le CCWG-Responsabilité recommande de renforcer certains aspects des statuts constitutifs de l'ICANN, cela ne servirait pas l'intérêt public mondial si l'ICANN ne pouvait pas s'adapter à l'évolution de l'Internet.

17 C'est pourquoi le CCWG-Responsabilité reconnaît l'importance d'être capable de définir au fil du temps de nouveaux statuts fondamentaux, ou d'amender ou supprimer ceux qui existent déjà.



18 Lorsque le Conseil d'administration (ou le personnel par le biais du Conseil de d'administration de l'ICANN) propose l'ajout d'un nouveau statut fondamental, ou la modification ou la suppression d'un statut fondamental existant, il serait obligé de suivre les étapes suivantes :

- le Conseil d'administration propose un nouveau statut fondamental, un amendement à un statut fondamental ou la suppression d'un statut fondamental.
- le Conseil d'administration approuve l'ajout, l'amendement ou la suppression du statut fondamental avec les 3/4 des voix des administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN.

- la communauté habilitée approuve l'ajout, la modification ou la suppression du statut fondamental (tel que décrit dans la Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires).
- 19 Si l'ajout, l'amendement ou la suppression du statut fondamental est convenu par le Conseil d'administration de l'ICANN et la communauté habilitée :
- le nouveau statut fondamental/le statut fondamental révisé serait inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN, et une référence au texte l'identifiant comme statut fondamental devrait être ajoutée (si nécessaire) dans la partie des statuts constitutifs qui les énumère.
 - dans le cas d'un amendement au texte d'un statuts constitutifs de l'ICANN existant, le texte serait mis à jour.
 - dans le cas d'une suppression, le texte serait supprimé des statuts constitutifs de l'ICANN.
- 20 Le CCWG-Responsabilité ne suggère pas que la communauté obtienne le pouvoir de proposer directement des changements aux statuts constitutifs.
- 21 **Lesquels des statuts constitutifs actuels deviendraient des statuts fondamentaux ?**
- 22 Le CCWG-Responsabilité recommande que seuls les aspects critiques des statuts constitutifs de l'ICANN soient classés dans les statuts fondamentaux pour éviter d'introduire une rigidité inutile dans les structures de l'ICANN. Le CCWG-Responsabilité a conclu que recommander que tous les changements aux statuts constitutifs de l'ICANN utilisent les mêmes seuils que ceux proposés pour les statuts fondamentaux serait nocif, inutile pour la responsabilité générale de l'ICANN.
- 23 Le CCWG-Responsabilité considère les « aspects critiques » comme ceux qui définissent la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l'ICANN, les exigences de la proposition du CWG-Supervision et les principaux outils de reddition de comptes exigés par la communauté.
- 24 En conséquence, le CCWG-Responsabilité recommande que les aspects suivants deviennent des statuts fondamentaux dans le cadre de la piste de travail 1 :
- l'établissement d'une communauté habilitée pour qu'elle mette en application les pouvoirs communautaires, y compris le rôle d'électeur unique d'administrateurs de l'ICANN, tel que décrit dans la Recommandation 1.
 - les mécanismes d'intervention et d'application tel que décrits dans la Recommandation 2.
 - le processus de modification des statuts fondamentaux et/ou de l'acte constitutif et l'approbation de la vente ou de toute autre disposition de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de l'ICANN tel que décrit dans la Recommandation 3.
 - les sept pouvoirs communautaires tel que décrits dans la Recommandation 4.
 - la mission, les engagements et les valeurs fondamentales tel que décrits dans la Recommandation 5 :
 - le cadre du processus de révision indépendante tel que décrit dans la Recommandation 7 :

- le processus de révision des fonctions IANA, la révision extraordinaire des fonctions IANA et le processus de séparation, les mécanismes de responsabilité concernant les fonctions IANA relatives au nommage / à l'attribution de noms exigées par la proposition du CWG-Supervision.
- les structures de gouvernance de la PTI et du Comité permanent de clients (CSC), demandées également dans la proposition du CWG-Supervision.
- les droits d'enquête et d'inspection (tel que décrits dans la Recommandation 1 : établir une communauté habilitée pour faire appliquer les pouvoirs communautaires).

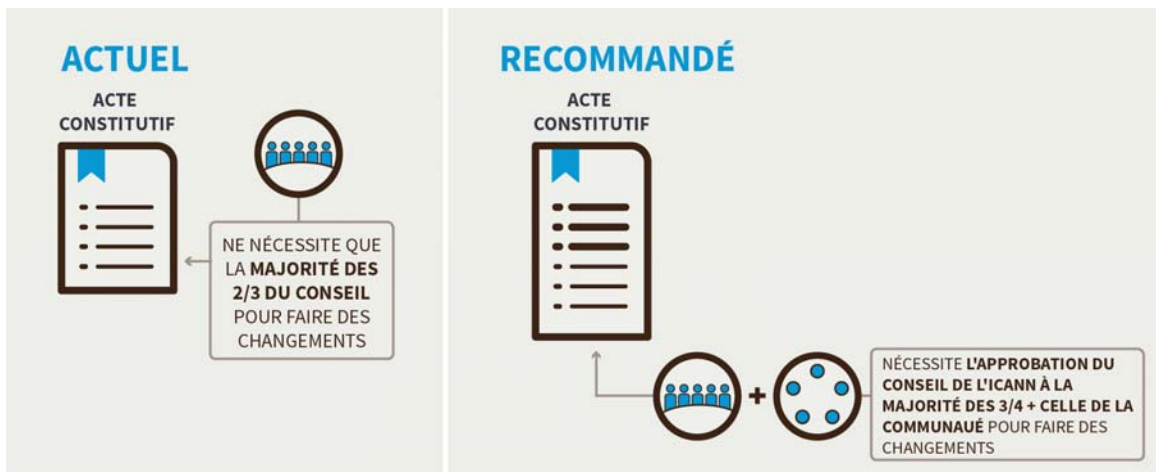
25 **Acte constitutif**

- 26 Le conseiller juridique du CCWG-Responsabilité a indiqué ce qui suit lors de l'examen des modifications à l'acte constitutif de l'ICANN :

« Les documents constitutifs d'une association californienne d'intérêt général à but non lucratif comme l'ICANN sont son acte constitutif et ses statuts constitutifs. Il existe une hiérarchie entre ces documents : l'acte constitutif prévaut en cas de conflit entre l'acte constitutif et les statuts constitutifs. Cette relation hiérarchique vaut même si le conflit est entre l'acte constitutif et un statut « fondamental » dont la modification exige le consentement d'un tiers (dans le cas de l'ICANN, la communauté habilitée).

En vertu de la loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif, si une société ne possède aucun membre statutaire, les modifications à l'acte constitutif peuvent être adoptées par son Conseil d'administration. Toutefois, la modification de l'acte constitutif peut dépendre du consentement d'un tiers, tout comme la modification des statuts. Dans le cas de l'ICANN, si la communauté habilitée n'a pas le droit d'approuver les modifications à l'acte constitutif, les dispositions des statuts fondamentaux risquent d'être minées par la modification de l'acte constitutif par le Conseil d'administration de l'ICANN, en vertu de la relation hiérarchique décrite ci-dessus. Par conséquent, nous recommandons d'inclure le droit d'approbation des modifications à l'acte constitutif de l'ICANN en faveur de la communauté habilitée tout comme la communauté habilitée a le droit d'approbation en ce qui concerne les statuts fondamentaux ».

- 27 Ainsi, le CCWG-Responsabilité recommande que les modifications à l'acte constitutif de l'ICANN suivent le même processus d'approbation et les mêmes seuils décrits ci-dessus pour l'approbation des modifications aux statuts fondamentaux.



28 Il est important de noter que l'acte constitutif actuel de l'ICANN stipule que :

« 9. Ces chapitres peuvent être modifiés par le vot affirmatif d'au moins les deux-tiers des administrateurs de l'organisation. Lorsque l'organisation a des membres, toute modification doit être ratifiée par les deux-tiers (2/3) des membres ayant droit de vote sur toute modification proposée ».

29 Le CCWG-Responsabilité recommande donc que l'acte constitutif soit modifié pour supprimer la notion de membres et pour tenir compte de la nécessité d'un seuil de vote positif plus haut, d'au moins 3/4 de tous les administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN, ainsi que pour exiger l'approbation de la communauté habilitée à travers le même processus d'approbation et les mêmes seuils que pour l'approbation de modifications aux statuts fondamentaux.

30 **L'emplacement du siège social de l'ICANN doit-il être un statut fondamental ?**

31 L'acte constitutif et les statuts constitutifs de l'ICANN font allusion à l'état où est constituée (ou au domicile de) l'ICANN et à l'emplacement de son siège social :

- l'acte constitutif actuel de l'ICANN stipule que :

« 3. Cette société est une organisation d'utilité publique à but non lucratif qui n'est pas établie pour le bénéfice personnel de qui que ce soit. La loi qui organise l'ICANN est la loi californienne sur les associations d'intérêt général à but non lucratif ».

- les statuts constitutifs actuels de l'ICANN, établissent dans le chapitre IV, article 1 :

« LES BUREAUX. Le siège des opérations de l'ICANN sera situé dans la ville de Los Angeles, dans l'état de Californie, aux États-Unis d'Amérique. L'ICANN peut aussi avoir d'autres bureaux, qu'elle peut établir, le cas échéant, aux États-Unis ou à l'étranger ».

- l’Affirmation d’engagements établi dans son paragraphe 8 (b) :

« L’ICANN confirme son engagement de : (b) rester une société à but non lucratif, siégeant aux États-Unis d’Amérique, avec des bureaux situés partout dans le monde pour répondre aux besoins de la communauté mondiale... »

- 32 Tel que recommandé par le CCWG-Responsabilité dans la section ci-dessus, l’acte constitutif exigerait que l’approbation de toute modification à l’acte constitutif suive le même processus et respecte les mêmes seuils que ceux requis pour l’approbation des modifications aux statuts fondamentaux.
- 33 Ainsi, l’état où l’ICANN est constituée ou le domicile de son siège social ne pourraient pas être modifiés sans le consentement affirmatif de la communauté habilitée. Cependant, pour garantir que le statut de l’ICANN comme une association californienne d’intérêt général à but non lucratif ne pourrait pas être modifié à travers le transfert d’actifs et/ou par sa dissolution sans le consentement affirmatif de la communauté habilitée, il sera nécessaire d’ajouter une disposition à l’acte constitutif qui exige l’approbation de la communauté habilitée pour transférer la totalité ou la quasi-totalité des actifs de l’ICANN.
- 34 Le Conseil de l’ICANN pourrait proposer une modification à la disposition des statuts constitutifs qui exige que l’emplacement du « siège social » de l’ICANN soit la Californie, mais la communauté habilitée pourrait empêcher la modification.
- 35 Il n’y a pas eu de consensus au soutien de consacrer cette disposition comme un statut fondamental qui exige le consentement affirmatif de la communauté habilitée.

36 **Pouvoir communautaire : approuver des modifications aux statuts fondamentaux et / ou à l’acte constitutif**

- 37 L’établissement des statuts fondamentaux et le besoin que la communauté habilitée approuve les amendements à l’acte constitutif garantirait que des questions telles que les aspects essentiels des pouvoirs et des processus nécessaires pour maintenir la responsabilité de l’ICANN envers la communauté, et la mission, les engagements et les valeurs fondamentales de l’organisation, pourraient seulement être modifiés à partir du consensus à la fois au sein du Conseil d’administration de l’ICANN et de la communauté.
- 38 La communauté habilitée devrait consentir affirmativement à toute modification proposée et adoptée par le Conseil d’administration de l’ICANN avant que l’amendement entre en vigueur légalement, ce qui intégrerait un processus de décision coordonné entre le Conseil d’administration de l’ICANN et la communauté habilitée. En créant ce processus spécial de décision conjointe, l’autorité pour changer les aspects fondamentaux du cadre de gouvernance de l’ICANN est partagée plus largement qu’elle ne l’est aujourd’hui.
- 39 Le CCWG-Responsabilité part du principe qu’il est peu probable que les dispositions de l’acte constitutif et des statuts de l’ICANN recommandées pour devenir des statuts fondamentaux changent souvent. Lorsque des modifications sont apportées, il est peu probable qu’elles se produisent dans le court terme ou qu’elles soient nécessaires pour faire face à des situations opérationnelles à court terme.
- 40 En conséquence, le CCWG-Responsabilité ne croit pas que ce pouvoir communautaire, tel qu’il est proposé, pose des défis à la viabilité opérationnelle, à la stabilité ou à l’efficacité actuelles de l’ICANN.

- 41 Ces changements exigent un haut degré de soutien des participants-décideurs dans la communauté habilitée, étant donné que le but de ce pouvoir est de faire en sorte que la modification aux statuts et à l'acte constitutif ne soit possible qu'avec un très fort soutien de la communauté.
- 42 Pour plus d'informations sur les quatre autres pouvoirs communautaires recommandés par le CCWG-Responsabilité, voir « Recommandation 4 : assurer l'implication de la communauté de l'ICANN dans la prise de décisions : sept nouveaux pouvoirs communautaires.

4. Modifications de la « Troisième proposition préliminaire sur les recommandations de la piste de travail 1 »

- Clarifier que les dispositions du processus de révision des fonctions IANA (IFR) s'appliquent uniquement aux fonctions IANA relatives à l'attribution de noms / au nommage (exigence du CWG-Supervision).
- Clarifier que le processus de modification de l'acte constitutif soit semblable au processus de modification des statuts fondamentaux, ainsi qu'au processus d'approbation de la vente ou de toute autre disposition de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de l'ICANN.
- Ajouter une recommandation spécifique disant que l'acte constitutif actuel soit modifié pour supprimer la notion de membres et pour tenir compte de la nécessité d'un seuil de vote positif d'au moins 3/4 de tous les administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN, ainsi que pour exiger l'approbation de la communauté habilitée.

5. Exercices de simulation de crises liés à cette recommandation

- N/D

6. En quoi cela répond aux exigences du CWG-Supervision ?

- 43 Ces recommandations répondent à l'exigence du CWG-Supervision que le CCWG-Responsabilité recommande la création de statuts fondamentaux. En voici quelques exemples :
 - les budgets et les plans stratégiques/opérationnels de l'ICANN et les budgets de l'IANA : droits communautaires concernant l'élaboration et l'examen des budgets et des plans stratégiques / opérationnels de l'ICANN et des budgets de l'IANA.
 - Conseil d'administration de l'ICANN : droits communautaires quant à la capacité de nommer / destituer les administrateurs du Conseil de l'ICANN et de révoquer l'ensemble du Conseil.
 - Statuts constitutifs de l'ICANN : intégration des points suivants dans les statuts constitutifs : révision des fonctions IANA, révision extraordinaire de la fonction IANA, gouvernance de la PTI, Comité permanent de clients et processus de séparation.

- Processus de révision indépendante : il devrait être applicable aux fonctions IANA et accessible aux gestionnaires de domaines de premier niveau.

7. En quoi cela répond aux critères de la NTIA ?

44 **Soutenir et améliorer le modèle multipartite.**

- Assurer que les mécanismes de responsabilité du modèle multipartite ne puissent pas être modifiés sans l'approbation de la communauté habilitée.
-

45 **Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet.**

- Établir des « statuts fondamentaux » qui fournissent des protections supplémentaires aux statuts constitutifs de l'ICANN qui sont cruciaux pour la stabilité et la continuité opérationnelle de l'organisation.
-

46 **Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial**

- N/D
-

47 **Préserver le caractère ouvert de l'Internet.**

- N/D
-

48 **La NTIA n'acceptera pas une proposition visant à remplacer son rôle par une structure dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale**

- N/D
-